

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du Conseil qui aura lieu au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, le **lundi 2 décembre 2024 à compter de 19 h 30**, le conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Déro-2024-04

Propriété située au 1023, chemin du Chenal-du-Moine

L'objet de la demande: Distance du bâtiment principal de la ligne latérale

Consiste à régulariser la localisation du bâtiment principal avec une ouverture le long de la ligne latérale à une distance de 1.53 m au lieu de 2 m de la ligne latérale, dérogeant du règlement de zonage n° 436-2009, tel que mentionné dans la grille de spécification de la zone H-124, normes prescrites, marge latérale, ligne 35, dont le minimum est de 2 m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 19 novembre 2024.



Maxime Dauplaise, M.A.P. gma
directeur général et greffier-trésorier